



FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES

CALENDRIER NATIONAL 2021-2022

Calendrier national 2021-2022

Le département formation fédérale vous présente les formations continues des cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2021-2022.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
UF adaptation des crosses 1 (Pistolet)	Talence	18 h	19-21.11.2021	BFI	Philippe Héyère (06 15 94 17 86)	Formation ouverte
CS Handi-tir	Pont-du-Château	20 h	03-05.12.2021	BFI	Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53) Jacques Meuret (06 07 16 46 95)	Formation ouverte
UF simulateur de tir (Scatt)	CNTS	20 h	28-30.01.2022	BFI	Jean-François Roselier (06 80 18 90 07)	Formation ouverte
CS Para-tir	Libourne	18 h	01-03.04.2022	BFI	Éric Viller (06 38 40 59 52) Jacques Meuret (06 07 16 46 95) Didier Richard	Formation ouverte
UF adaptation des crosses 2 (Pistolet)	Talence	18 h	08-10.04.2022	BFI	Philippe Héyère (06 15 94 17 86)	Formation ouverte
CS Plateau « Cibles Couleurs »	CNTS	16 h	22-24. 04.2022	BFA	Hervé Cornut (06 19 85 42 10)	Formation ouverte
CS Pistolet 25 m	À préciser	16 h	À préciser (1 ^{er} semestre 2022)	BFI	Mathilde Lamolle Frédéric Lamolle (06 13 93 91 72)	Formation ouverte

* Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.

** La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.

Pour tout renseignement sur les actions de formation continue des cadres bénévoles, vous pouvez contacter Philippe Héyère (06 15 94 17 86 – pheyere@fftir.org).

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : le montant de ces frais est propre à chaque action.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités.

Désistement : tout désistement 5 jours avant l'action ne permettra pas le remboursement des frais d'inscription et les frais d'hébergement seront facturés au réel, sauf raison médicale.

La fédération se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de candidats.

Coupon d'inscription à retourner à l'attention de Stéphanie Tirode (secrétariat formation fédérale) : stirode@fftir.org

CREPS de BORDEAUX
À l'attention de Stéphanie TIRODE
653, Cours de la Libération
33 400 TALENCE

✂.....

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Mail : _____
Diplôme : _____
Numéro de club : _____

Souhaite participer à la formation :

Unité de formation adaptation des crosses 1 (pistolet)
Certificat de spécialité Handi-tir
Unité de formation simulateur de tir (Scatt)
Certificat de spécialité Para-tir
Unité de formation adaptation des crosses 2 (pistolet)
Certificat de spécialité Pistolet 25 m
Certificat de spécialisation plateau « Cibles Couleurs »

Hébergement souhaité :
Personne en situation de handicap :

Unité de formation adaptation des crosses 1 (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du vendredi 19 au dimanche 21 novembre 2021.

Lieu : Centre national de formation FFTir (Creps de Bordeaux) – 653, cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- vendredi 19 novembre 2021 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 20 novembre 2021 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 21 novembre 2021 :
 - de 9 h à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} novembre 2021.

Formateur : Philippe Héyère.

Certificat de spécialité Handi-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer, dans le cadre de la découverte et de l'initiation, les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroulera du vendredi 3 au dimanche 5 décembre 2021.

Lieu : Club de tir Castelpontin – Chemin des Vioux - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. : 04 73 68 88 99

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 3 décembre 2021 de 14 h à 18 h,
- samedi 4 décembre 2021 de 9 h à 18 h,
- dimanche 5 décembre 2021 de 9 h à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation ou en formation de type « FOAD » (envoi a posteriori du questionnaire de fin de formation). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques : loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue. Les stagiaires pourront également apporter le matériel qu'ils utilisent dans l'encadrement des publics en situation de handicap, de façon à faire profiter les autres stagiaires de leur expérience.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 5 novembre 2021.

Formateurs : Marie-Claire Gallet et Jacques Meuret.

NB : cette formation est un prérequis au CS Para-tir.

Unité de formation simulateur de tir (Scatt)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'utiliser un simulateur de tir de type Scatt.

Dates : le stage se déroule du vendredi 28 au dimanche 30 janvier 2022.

Lieu : Centre national de Tir sportif de Châteauroux – La Martinerie – Bâtiment de commandement Cité des jardins – RD 925 – 36130 Déols
Tél. : 06 47 57 08 14

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 28 janvier 2022 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 29 janvier 2022 de 8 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 30 janvier 2022 de 8 h 00 à 12 h 00.

Les thèmes développés :

- intérêts dans l'entraînement actuel et lien avec la technique de tir,
- principe général de fonctionnement (théorie et pratique) : installation et fonctions du capteur et analyse des fonctionnalités les plus intéressantes.

Mise en œuvre du simulateur tout au long de la formation par le biais d'exercices pratiques sur le groupe de stagiaires.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre simulateur de tir de type Scatt MX2, ainsi que leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis.

Prérequis : le Brevet fédéral initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 3 janvier 2022.

Formateur : Jean-François Roselier.

Certificat de spécialité Para-tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'encadrer l'activité Para-tir dès les premiers niveaux de compétition.

Dates : le stage se déroule du vendredi 1^{er} au dimanche 3 avril 2022.

Lieu : Tir Sportif Libourne.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 1^{er} avril 2022 de 14 h à 18 h,
- samedi 2 avril 2022 de 9 h à 18 h,
- dimanche 3 avril 2022 de 9 h à 16 h.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétence à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétence à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétence à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétence à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- organigramme FFTir et présentation des départements en lien avec le Handi-tir et Para-tir, contacts,
- RGS : disciplines et catégories Para-tir,
- point spécifique sur le matériel autorisé ou obligatoire pour les disciplines Pistolet et Carabine,
- classifications nationale et internationale,
- installations sportives,
- facteurs de performance et handicap,
- pédagogie adaptée,
- mise en place du tireur au pas de tir.

Matériel et conditions requis : Les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 8 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le CS Handi-tir et le Brevet fédéral d'entraîneur 1^{er} degré ou les justificatifs permettant de mettre en avant les compétences dans l'accueil des publics en situation de handicap sont exigibles à

l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les initiateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} mars 2022.

Formateurs : Éric Viller, Didier Richard et Jacques Meuret.

Unité de formation adaptation des crosses 2 (pistolet)

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'adapter une crosse de pistolet 10 m à la main et à la position d'un tireur.

Dates : le stage se déroule en semaine, du vendredi 8 au dimanche 10 avril 2022.

Lieu : Centre national de formation FFTir (Creps de Bordeaux) – 653, cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
Tél. : 05 56 04 37 26.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : le matériel pour travailler sur les crosses (outillage, limes électriques et fournitures pâte à crosse, liège, etc.) est fourni par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel et thèmes développés :

- vendredi 8 avril 2022 :
 - de 14 h à 15 h 30 (théorie et diagnostic crosse),
 - de 16 h à 18 h (mise en pratique évaluation des crosses) ;
- samedi 9 avril 2022 :
 - de 9 h à 12 h 30 (pratique travail des crosses),
 - de 14 h à 18 h (suite pratique travail des crosses) ;
- dimanche 10 avril 2022 :
 - de 9 h à 12 h 30 (suite pratique et évaluation crosses),
 - de 13 h 30 à 16 h (théorie et règlements crosse, bilan formation).

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m, ainsi qu'avec une crosse pouvant être adaptée à leur main et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 6 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable formation de ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 1^{er} mars 2022.

Formateur : Philippe Héyère.

Certificat de spécialité Plateau « Cibles Couleurs »

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratiques permettant d'utiliser le dispositif « Cibles Couleurs » Plateau.

Dates : le stage se déroule du vendredi 22 au dimanche 24 avril 2022.

Lieu : CNTS Châteauroux.

Frais d'hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive adressée aux candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 250 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les plateaux et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 22 avril 2022 de 14 h à 18 h :
 - présentation du dispositif « Cibles Couleurs » Plateau,
 - inscription et organisation d'un passage de « Cibles Couleurs »,
- samedi 23 avril 2022 de 9 h à 12 h :
 - mise en œuvre d'un cycle cible blanche et création d'une fiche de séance cible blanche,
 - passage cible blanche,
- samedi 23 avril 2022 de 14 h à 18 h :
 - mise en œuvre d'un cycle cible jaune et création d'une fiche de séance cible jaune,
 - passage cible jaune,
 - mise en œuvre d'un cycle cible orange et création d'une fiche de séance cible orange,
 - passage cible orange,
- dimanche 24 avril 2022 de 9 h à 14 h :
 - mise en œuvre d'un cycle cible verte et création d'une fiche de séance cible verte,
 - passage cible verte,
 - échange avec les stagiaires sur le dispositif « Cibles Couleurs » et bilan.

Matériel et conditions requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir (fusil) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 10 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis).

Prérequis : le Brevet fédéral d'animateur est exigible à l'inscription.

Date limite d'inscription : 22 mars 2022.

Formateur : Hervé Cornut.